

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines et de la fonction  
publique de Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 13 juin 2024

N° 2024- DRHFPNC- 33162

**CIRCULAIRE D'INSCRIPTION  
CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU GRADE NORMAL DU CORPS  
DES TECHNICIENS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES  
AERONEFS DU CORPS DES POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE DE LA NOUVELLE-  
CALEDONIE - ANNEE 2024 –**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise un concours interne pour l'accès au grade normal du corps des techniciens de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie en vue de pourvoir un poste.

**CONDITIONS**

Les candidats doivent être, au 13 juin 2024, date de clôture des inscriptions :

- agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (ASSLIA),
- justifier de 4 ans de service effectif.

**MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION**

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant **13 juin 2024 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWE, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (standard) **les après-midi entre 12h30 et 16h00**

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le 13 juin 2024 à minuit)

NB : il vous appartient d'informer votre hiérarchie de votre inscription à ce concours.

**Candidat en situation de handicap**

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE**

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 13 JUIN 2024 à 16H00**

**DESTINATAIRES :**

- Mesdames et Messieurs les maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces îles Loyauté, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Pour le président du gouvernement de la  
Nouvelle-Calédonie et par délégation  
  
Karl CHALIER  
Chef du service recrutement  
de la direction des ressources humaines et  
de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie



**CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU GRADE NORMAL DU CORPS  
DES TECHNICIENS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE  
CONTRE L'INCENDIE DES AERONEFS DU CORPS DES POMPIERS DE  
L'AVIATION CIVILE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE - ANNEE 2024 -**

**PIECES A FOURNIR**

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
  - une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*la vignette devra être collée sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
  - une enveloppe timbrée à 230 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
  - une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
  - un curriculum Vitae,
  - **un dossier professionnel en 5 exemplaires**
- 
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
    - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
    - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat



## MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

### Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

## CERTIFICAT MEDICAL

(à compléter et à signer par un médecin si vous êtes en situation de handicap et si vous souhaitez un aménagement d'épreuve)

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_

Certifie que, le handicap de :  Monsieur  Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

➤ pour les épreuves écrites :

organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale

majorer le temps de composition d'un tiers

en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée

concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel

en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve

prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

*Date, signature et cachet du  
médecin*

# EPREUVES DU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU GRADE NORMAL DU CORPS DES TECHNICIENS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES AERONEFS

	Coefficient	Durées
<b>I - Epreuves écrites d'admissibilité :</b>		
1° Rédaction d'un rapport technique portant sur un dossier fourni aux candidats.  Cette épreuve a pour objet d'apprécier les connaissances professionnelles, les qualités de rédaction de compréhension ainsi que les capacités d'initiative et de proposition.	3	4H
2° Cas pratique portant sur le cadre de la sécurité et de la prévention.  Cette épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à mobiliser ses connaissances et compétences dans les domaines institutionnel, juridique, administratif et sociologique de la sécurité et de la prévention.	3	3H
<b>II- Epreuve orale d'admission :</b>		
1° Entretien avec le jury portant sur une situation de crise à analyser au préalable.  Les 20 dernières minutes de l'entretien porteront sur un dossier déposé par le candidat, à l'occasion de son inscription, contenant la présentation de son curriculum vitae, de son projet professionnel, de ses titres, travaux, attestation, formation et expériences professionnelles réalisées. Le projet professionnel doit porter notamment sur la projection du candidat sur ses nouvelles fonctions.	6	Prépa : 30 mn Entretien : 50 mn

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité est éliminatoire.  
La présentation et le contenu du dossier font l'objet d'une notation globale dans le cadre de l'épreuve orale d'admission.  
Pour être admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 60.  
Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 120.

**Les annales et le programme détaillé sont disponibles sur le site internet suivant : [www.drhfpnc.gouv.nc](http://www.drhfpnc.gouv.nc)  
ou en vente à l'imprimerie administrative  
(rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)**





## ANNEXE

### Programme de la deuxième épreuve écrite d'admissibilité du concours interne TSSLIA

#### **1° Organisation des SSLIA**

- les principes fondamentaux ;
- la pyramide d'organisation ;
- la nature des missions des SSLIA ;
- la notion de responsabilité ;
- le statut des pompiers d'aérodrome ;
- le contenu de la formation initiale des pompiers d'aérodrome et des chefs de manoeuvre tels que fixés par l'arrêté du 18 janvier 2007 *relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes.*

#### **2° Organisation politique et administrative de la métropole et de la Nouvelle-Calédonie**

- a - L'organisation institutionnelle et administrative actuelle de la Métropole :
  - la Constitution de 1958, organisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;
  - les fonctions législative et réglementaire : la loi, l'ordonnance, le décret, l'arrêté : leur auteur, leur forme ;
  - le principe de spécialité législative.
- b - L'organisation institutionnelle et administrative actuelle de la Nouvelle-Calédonie :
  - l'Etat : représentation, attribution, subdivisions administratives ;
  - les provinces, les communes et la Nouvelle-Calédonie : composition, attributions et fonctionnement ;
  - le principe de légalité et ses conséquences ;
  - la hiérarchie des normes.
- c - Les institutions publiques chargées de la sécurité en Métropole.
- d - La sécurité civile en Nouvelle-Calédonie.

#### **3° Cadre administratif et juridique de la sécurité**

- les sources du droit ;
- la réglementation en matière de police administrative ;
- la politique gouvernementale et les moyens de prévention ;
- le cadre européen de la sécurité ;
- le plan Vigipirate ;
- les différents plans de secours.

**TECHNICIEN DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE  
L'INCENDIE DES AERONEFS DES POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

**Catégorie B**

Fonctions :

- Chef d'équipe
- Chef de manœuvre
- Instructeur
- Encadrement et direction

